



TRAME AERIENNE

Contribution de la LPO Rhône-Alpes au volet « stratégie et mesures » du Schéma Régional de Cohérence Ecologique

En 2011, un rapport publié par le programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) a été présenté à l'occasion d'une conférence sur le sujet organisée à Bergen (Norvège) par la Convention sur la Conservation des Espèces Migratrices (CMS) de la Faune Sauvage ratifiée par 116 pays.

Il a été rappelé que la perte d'une seule étape sur le trajet de migration peut "*mettre à mal la population tout entière*". La vie de ces animaux dépend en effet totalement de leur capacité à se déplacer librement à travers des écosystèmes en bon état de fonctionnement et ce tout au long de leur parcours. Les lieux d'escale sont d'ailleurs choisis en fonction de la qualité du milieu, de la nourriture disponible et de la tranquillité. Les espèces devant pouvoir s'y ravitailler, s'y reproduire, s'y reposer avant de poursuivre leur voyage et "*parvenir à bon port*". Mais chaque année pourtant, de plus en plus de sites dont dépendent les espèces d'oiseaux ou de chauves-souris migrateurs sont réduits ou disparaissent complètement.

(source : Actu-Environnement, Sécuriser les réseaux écologiques pour préserver les espèces migratrices - Article publié le 23 Novembre 2011)

Au niveau national, plusieurs axes de travail sont développés pour favoriser les continuums aériens. Il s'agit par exemple de la plateforme éolien et biodiversité www.eolien-biodiversite.com ou encore du Comité national avifaune. Ce comité, entité consultative dans laquelle siègent RTE, ERDF, FNE et la LPO, a notamment pour rôle d'aider ERDF et RTE à orienter leurs efforts de protection des oiseaux vers les actions les plus efficaces, et de faciliter des échanges régionaux de bonnes pratiques sur les équipements et les entretiens des ouvrages électriques.

L'échelon rhônalpin voit la nécessité d'établir un schéma à l'échelle régionale, le SRCE, dont l'un des volets consiste en l'identification et la cartographie des composantes de la trame verte et bleue, la trame étant définie comme l'association de réservoirs de biodiversité et de corridors.

En Rhône-Alpes, les acteurs de la protection de la nature font le choix de ne pas oublier la trame aérienne. Elle peut être définie comme l'ensemble fonctionnel constitué par les axes de vol (déplacements locaux, déplacements saisonniers, migration active diurne et nocturne) et pour les oiseaux les sites de passage majeur et les haltes migratoires.

A l'échelle de Rhône-Alpes, plusieurs travaux ont été réalisés pour identifier les axes de circulation d'oiseaux et de chauves-souris, ainsi que des points noirs de collision, électrocution ou mortalité par barotraumatisme. Ces travaux sont repris ci-après avec des propositions d'actions à mettre en œuvre dans le cadre du SRCE.

OBJECTIFS PRIORITAIRES DE LA TRAME AERIENNE DU SRCE

1/ En premier lieu : neutraliser les dangers existants et ne pas aggraver la situation

Pour la LPO Rhône-Alpes, il apparaît essentiel d'avoir comme premier objectif de **travailler à résorber les points noirs connus**, grâce aux techniques appropriées.

Cet axe de travail va de pair avec la **préservation des zones d'importance pour les oiseaux et les chauves-souris**, de manière à préserver tant leurs couloirs de circulation (migration et déplacements locaux), que leurs zones de halte, de rassemblement,... et toutes les zones nécessaires à leur cycle de vie.

Par exemple, on sait que le développement des énergies renouvelables risque de s'accompagner de création de nouvelles lignes électriques, ajoutant des dangers supplémentaires par rapport aux obstacles aériens existants. Il serait opportun de réfléchir le développement de ces énergies nouvelles en même temps que le schéma régional de raccordement pour éviter le développement anarchique des réseaux de transport et de distribution d'électricité. En tout état de cause toute nouvelle ligne devrait être enterrée, et à défaut équipée de dispositifs la rendant inoffensive pour la faune.

Toutes ces actions ne sont pas très coûteuses si elles sont pensées à l'amont de la planification.

2/ Mettre à jour régulièrement les connaissances

Qu'il s'agisse des cartes d'alerte du schéma régional éolien, de la cartographie des points sensibles avifaune pour RTE, de la cartographie des pylônes dangereux d'ERDF, du suivi de l'avancement des neutralisations ou encore du partage des résultats de tous les suivis mortalité des parcs éoliens... **l'ensemble de la connaissance doit être régulièrement mis à jour et partagé par tous.**

En Savoie, un système de restitution cartographique des zones de conflit potentiel oiseaux/lignes électriques ERDF est d'ores et déjà opérationnel. Il pourrait utilement être déployé dans les 8 départements rhônalpins.

Nous rappelons que l'approche intégrative des effets cumulés des projets sur la biodiversité est une mission qui revient en principe à l'Etat et à la Région dans le cadre de la mise en œuvre de leurs politiques énergétiques. Sans la mise à jour et le partage des connaissances, comment mener l'analyse (obligatoire) des **effets cumulatifs à l'échelle de Rhône-Alpes** ? Comment **prioriser l'action curative des points noirs existants** ?

3/ Mettre en place une gouvernance de la trame aérienne

La LPO Rhône-Alpes propose de mettre en place et d'animer un **Comité régional avifaune opérationnel**. Dans un premier temps, ce comité rassemblerait ERDF, RTE, la LPO pour avancer sur la problématique des câbles électriques. L'idéal, pour que ce comité soit sur le modèle éprouvé du CNA, serait d'avoir un 4^{ème} organisme, association ou gestionnaire, représentant l'ensemble des autres structures compétentes (ASTERS, Vautours en Baronnies, Parc National de la Vanoise ?...).

La LPO Rhône-Alpes développerait un comité régional avifaune basé sur

- Une déclinaison opérationnelle du CNA
- L'expérience de Languedoc-Roussillon et de PACA avec ERDF
- Les expériences locales ou départementales en Rhône-Alpes avec ERDF et RTE
- L'expérience de la LPO Pays de Loire avec ERDF et RTE
- L'expérience récente de la LPO PACA avec RTE.

Parmi les objectifs de ce CRA, on peut déjà citer :

- établissement d'un schéma de fonctionnement pour le signalement d'un cadavre sous les lignes,

- mise à jour des points sensibles avifaune RTE, des lignes et des pylônes dangereux ERDF, partage de la méthode de hiérarchisation des enjeux,
- programmation de travaux,
- liens avec le CNA, ...

Idéalement, le comité pourrait être élargi à la thématique du développement éolien (mais il peut s'agir d'un autre groupe de travail) rassemblant DREAL, Région, la LPO, la FRAPNA, EDF EN, la CNR Air et d'autres gros développeurs de Rhône-Alpes ou leurs représentants (SER ?).

Il est indispensable qu'une transparence soit assurée et que les **résultats de tous les suivis mortalité sur les parcs éoliens et autres infrastructures aériennes** soient rendus publics. Une plateforme de type « observatoire des impacts » devrait être mise en place. Cette même plateforme pourrait suivre le respect de la mise en œuvre du schéma régional éolien, et assurer le retour d'expérience de méthodes de modulation des parcs et autres mesures d'évitement.

Une mesure des effets cumulatifs devrait être réalisée à l'échelle locale (risque de report de trajectoire ou de territoire sur des zones à risque, perte cumulée d'habitat de chasse...) et à l'échelle macro (cumul des déviations de trajectoire des oiseaux migrateurs le long des axes de migration, estimation des conséquences sur la dynamique des populations ...).

Enfin, le lien avec la plateforme nationale éolien et biodiversité permettra de connaître les systèmes de régulation des parcs éoliens favorables aux oiseaux et aux chauves-souris.

4/ Améliorer les connaissances grâce à des études spécifiques

Il ne paraît pas primordial, dans le cadre de ce premier SRCE, d'être capable de modéliser la trame aérienne. Néanmoins, des études complémentaires pourraient permettre de préciser :

- les routes et la hauteur de vol des oiseaux en migration nocturne
- les phénomènes de migration de certaines espèces de chauves-souris
- le lien entre la structure du paysage et le vol des chauves-souris
- l'efficacité des systèmes de modulation des parcs éoliens testés ailleurs en Europe et aux Etats-Unis...

5/ Communiquer et sensibiliser sur des préconisations techniques

Préserver la trame aérienne, c'est aussi intégrer des bonnes pratiques dans l'aménagement du territoire.

Par exemple, chaque année, des centaines de milliers d'oiseaux meurent dans notre pays après avoir heurté une vitre ! Des documents techniques sont aujourd'hui à disposition, comme le guide biodiversité et bâti <http://www.biodiversiteetbati.fr> ou le guide « les oiseaux, le verre et la construction » http://www.windowcollisions.info/public/oiseaux_verre_lumiere_2012.pdf. Une sensibilisation voire une formation des professionnels est à mener pour que, dès la conception de bâtiments vitrés ou même de quartiers, des choix techniques pertinents soient réalisés. Pour les particuliers, une exposition conçue par la LPO « le verre : un piège mortel pour les oiseaux » est un bon support pour sensibiliser et promouvoir les bonnes solutions techniques.

Autre exemple, la pollution lumineuse : la FRAPNA a édité des documents techniques pour lutter contre la pollution lumineuse <http://www.frapna-38.org/pollution-lumineuse>, la LPO participe aux évènements du « jour de la nuit » notamment pour la préservation des chauves-souris. De plus au niveau national la LPO vient de signer une convention avec l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturnes.

Les sujets, les supports, les volontés associatives ne manquent pas pour sensibiliser les différents publics sur l'importance de préserver une trame aérienne fonctionnelle pour les animaux. Dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE, des efforts doivent être faits pour diffuser l'information et porter les messages.